

Evariste BARTUS (1867 – 1936)

Maire de LAURAC (1919 - 1929)

(Extraits du « Vivre à Laurac » N° 29 – 2^{ème} Semestre 1990)

Le numéro 28 de « Vivre à Laurac » a consacré un long article à l'action municipale de Victor Reynouard, qui, rappelons-le, fut maire de Laurac de 1913 à 1919 et de 1929 à 1945. Dans les dix années qui séparent ces deux périodes, le maire de Laurac fut M. **Evariste Bartus** dont nous retraçons ci-après l'action à la tête du Conseil municipal comme nous l'avons fait pour son prédécesseur ... et successeur.

Evariste Marius Paul Bartus naquit à Blajoux, commune de Laurac, le 6 juillet 1867. Il était le fils de Victor Bartus, exploitant agricole, et de Marie Ranc. Il fut orphelin très jeune, sa mère étant décédée à Laurac le 22 février 1878, à l'âge de 45 ans, et son père l'année suivante, le 13 octobre 1879, à l'âge de 60 ans. Le jeune Evariste se retrouvait donc, à douze ans, orphelin de père et de mère. Elevé par la famille, il apprenait le métier de boulanger. Après un long apprentissage, il exerçait cette profession à Nîmes, puis à Paris, Porte Saint-Martin, après son mariage. Il était encore à Nîmes cependant lorsqu'il épousa, en 1892, à Laurac, Marthe Etienne. Celle-ci, née à Laurac en 1870 et morte en 1952, était la fille de Louis-Joseph Etienne et de Victorine Perbost; Marthe Etienne avait deux soeurs, dont l'une épousa Rodolphe Pinède et fut la mère de Georges Pinède, la grand'mère de Jean Pinède et l'arrière-grand'mère de Jean-Luc, boulangers de père en fils à Laurac. Son autre soeur, Mme Richard, était la mère de l'abbé Richard que les Lauracois connaissent bien, qui habite Paris, et qui est propriétaire à Laurac, quartier du Guigon, rue Montsei-gneur Lavarenne, de la maison qui fut celle de son oncle Evariste Bartus. Le frère de M. Bartus, Victor, né en 1859, agriculteur à Blajoux où il exploitait la propriété familiale, avait épousé Marie Besset; il mourut à Blajoux en 1926, dans la maison qui appartient aujourd'hui à la famille Derocles.

Avant de terminer ce rapide survol des attaches familiales d'Evariste Bartus, rappelons le drame qui marqua sa vie alors qu'il venait de se retirer à Laurac : son fils, Gabriel, perdit la vie le 1^{er}, novembre 1911 dans un accident stupide de bicyclette, au tournant de Durand. Il n'avait que seize ans. La presse de l'époque rendit un hommage émouvant à ce jeune militant de la Jeunesse catholique du Bas-Vivarais. Ce fut pour ses parents une perte cruelle ; ils eurent beaucoup de mal à la surmonter. La foi et le dévouement furent en la matière leur secours et leurs seuls buts.



M. Evariste Bartus et son épouse devant leur boulangerie de la Porte Saint-Martin à Paris

Après la guerre de 1914-1918, Evariste Bartus ressentit la nécessité de se dévouer davantage à son village natal, et aux élections municipales du 30 novembre 1919, il conduisit une liste libérale opposée à celle de M. Reynouard et qui, dès le premier tour, remporta dix sièges sur douze. Il fallut le second tour, le 7 décembre, pour voir entrer au Conseil municipal deux élus de la liste Reynouard, Marius Blachère et Louis Fabre. Le 10 décembre 1919, Evariste Bartus était élu maire de Laurac. Le Conseil municipal était alors composé comme suit : Maire, Evariste Bartus; adjoint, Aristide Chambon; conseillers: Louis Besset, Edouard Blachère, Marius Blachère, Marius Colomb, Louis Fabre, Maurice Julien, Henri Sauze, Auguste Souchère, Marius Tastevin, Benjamin Tourrel.

Il fallait relancer les activités communales après les années d'une guerre qui avait coûté à Laurac la vie de cinquante de ses enfants, et le nouveau Conseil se mettait aussitôt au travail. Ce que l'on retiendra essentiellement de cette décennie, ce sont les grandes opérations concernant l'alimentation en eau du village et surtout son électrification.

L'alimentation en eau.

Avant les travaux plus importants dont il sera question par la suite, on notera pour la petite histoire que, dans sa séance du 29 février 1920, le Conseil municipal émettait un avis favorable à la vente du presbytère à Monsieur le Curé Pubilier, pour 800 francs (de l'époque, soit environ 4250 Francs d'aujourd'hui), somme qu'il était prévu de consacrer à la réfection des canalisations des fontaines publiques. Cet avis favorable était répété le 13 juin 1920 suite à une lettre du sous-préfet relative à deux protestations contre cette vente, finalement approuvée à condition que le presbytère serve uniquement au curé ou à son successeur.

Mais c'est en 1922, dans sa séance du 11 juin, que le Conseil municipal adoptait une décision de principe en vue de la construction d'un réservoir de 250 m³ au quartier de Tribes, avec demande du concours financier de l'Etat sur fonds du Pari mutuel. Cette décision était confirmée le 27 août 1922, avec cette différence importante que le réservoir devait être construit non plus au Tribes mais au Granger, ce qui était réaffirmé dans la séance du 17 décembre 1922 après un exposé du maire sur ce projet.

Il fallut cependant patienter plusieurs années pour que le projet entrât dans la voie de la réalisation. Et si, le 15 avril 1925, étaient présentés au Conseil les dossiers relatifs au projet d'alimentation en eau potable et d'extension du réseau « au Bourgadel aval », ce n'est qu'en 1927 que le projet prenait véritablement corps.

Entretemps, les élections municipales du 3 mai 1925 avaient marqué une victoire complète pour M. Bartus dont la liste libérale de douze membres était élue en totalité dès le premier tour. Le Conseil municipal se composait alors de MM. Evariste Bartus, maire; Auguste Roudil, adjoint; Gabriel Babois, Louis Besset, Gustave Blachère, Marius Colomb, Emile Déroudilhe, Aristide Roche, Auguste Souchère, Marius Tastevin, Marius Tourre et Benjamin Tourrel.

Le 8 mai 1927, le Conseil municipal autorisait le maire à approuver un « traité de gré à gré en forme d'acte administratif », avec la banque Espitalier de Nîmes/Les Vans, aux termes duquel cette banque s'engageait à émettre des obligations de 500 Francs à 7% dans le public pour couvrir le montant des travaux d'adduction d'eau (fontaines et réservoir) pour lesquels la commune avait obtenu du Pari mutuel une première subvention de 15.000 F, près de 40.000 F de 1990. Cette émission devait permettre, avec la subvention du Pari mutuel, de couvrir l'ensemble des dépenses, mais son montant était subordonné à l'autorisation préfectorale de mise en adjudication des travaux.

De fait, une première adjudication fut approuvée le 24 juillet 1927 par le Conseil municipal, au bénéfice de Jean-Gustave Héritier, entrepreneur à Valence, pour un montant initial (porté au devis) de 89177, 80 Francs soit environ 340.000 francs d'aujourd'hui. Mais une lettre du préfet entraînait l'annulation de cette adjudication, et le Conseil municipal autorisait alors le maire à traiter de gré à gré après appel d'offres, l'augmentation des dépenses devant être couverte par une imposition sur les centimes additionnels.

En fin de compte, le 11 décembre 1927, la première adjudication ayant été déclarée nulle pour irrégularité, le projet fut modifié avec notamment mise en concurrence des tuyaux en fonte et des tuyaux en acier. En même temps était déclaré nul le traité passé avec la banque Espitalier, le maire étant alors autorisé à traiter avec cette même banque un nouvel emprunt n'excédant pas 59.280 francs (environ 156.000 francs de 1990), des centimes extraordinaires étant votés pour la durée de remboursement des emprunts. En fait, c'est un nouveau traité qui fut approuvé le 20 avril 1928 avec la banque Espitalier prévoyant un emprunt obligataire de 88.800 francs, soit environ 233.000 francs d'aujourd'hui. (185 obligations de 500 francs à 6%, émises à 480 francs) cet emprunt devant couvrir la totalité du devis en raison de l'urgence, en attendant le versement de la subvention du Pari mutuel.

C'est qu'entretemps, le 15 avril 1928, une nouvelle adjudication avait été effectuée sur la base du devis primitif de 89.177, 80 francs. Sur les cinq soumissionnaires, le marché fut adjugé à l'entreprise moins disante, Landi Martino, du Teil, pour 87.394,25 francs (environ 229.000 francs de 1990), soit un rabais de

2% sur le devis, avec canalisation en fonte. A noter qu'un dépassement de dépenses fut par la suite nécessaire, portant le montant des travaux à 105.810 francs (environ 277.000 francs de 1990).

Les travaux furent alors menés à bien et, en raison de l'abondance des sources alimentant les fontaines publiques (car au départ, il n'était question que de cela), il fut décidé d'accorder des concessions d'eau aux particuliers, et pour ce faire un règlement général fut approuvé par le Conseil municipal le 2 septembre 1928 et par le préfet le 15 novembre. De ce règlement - qui couvre onze pages du registre des délibérations du Conseil municipal - nous ne retiendrons que quelques stipulations :

- Eau gratuite aux bornes-fontaines établies dans chaque quartier, uniquement pour les besoins domestiques.
- Surplus concédés à titre onéreux aux particuliers qui le souhaiteraient.
- Mode de concession: débit mesuré par compteur: 20 m³ minimum par an.
- Prix forfaitaire: jusqu'à 20 m³, 15 francs (près de 40 francs de 1990), jusqu'à 54 m³, 40 francs (environ 105 francs de 1990); au-delà, 1 franc par mètre cube (environ 2,60 francs de 1990).

Ainsi, le réservoir du Granger permettait une alimentation en eau sans problème, pour le chef-lieu et les écarts, sauf ceux trop élevés ou encore trop éloignés. Ce réservoir existe toujours, avec ses briques en liège bien dégradées aujourd'hui, mais il ne sert plus à rien depuis que les adductions d'eau ont été développées et très sensiblement étendues sur un plan régional dans le cadre du Syndicat du Tanargue. Il n'en reste pas moins que, dès cette époque et même peut-on dire depuis un demi-siècle plus tôt, Laurac n'était pas en retard en matière d'alimentation en eau.



Le réservoir du Granger

L'électrification.

Peut-être encore plus que l'eau, la venue de la fée électricité a apporté une véritable révolution dans les campagnes, et les « poilus » qui avaient eu la chance de revenir du front ne furent pas les derniers à pousser à la roue pour que notre commune rurale en bénéficiât elle aussi.

Dès 1922, le Conseil municipal émettait, le 11 juin, un avis favorable à un projet d'éclairage de la commune par l'électricité. L'année suivante, dans sa séance du 21 octobre 1923, il votait l'adhésion de principe de Laurac à un syndicat intercommunal d'électrification, présidé par M. Duclaux-Monteil, député, et comprenant la plupart des communes du Bas-Vivarais, dont notamment Uzer, Rosières, Joyeuse, Lablachère..., la commune devait y être représentée par M. Bartus, maire, et M. Majorel, expert-géomètre. Dans les mois, et les années qui suivirent, le Conseil municipal fut appelé à maintes reprises à se pencher sur cette question.

Le 3 février 1924, M. Bartus présentait au Conseil municipal un exposé détaillé sur ce que devait être le Syndicat électrique intercommunal du Bas-Vivarais (durée 40 ans, siège au Vans), précisant surtout que le Syndicat avait décidé, le 30 décembre 1923; après examen de plusieurs offres, de donner la concession à la Société grand-combienne d'éclairage et d'énergie, qui devait pratiquer un tarif maximal de

1 franc le kWh, (environ 4,30 F de 1990) pour la lumière et 0,60 F, environ 2,50 F de 1990, pour tous usages, le concessionnaire devant par ailleurs participer pour un cinquième à la construction du réseau.

Quant à la participation au financement, la commune de Laurac devait apporter (délibération du 15 avril 1925) sa garantie à un emprunt du Syndicat intercommunal auprès du Crédit agricole, à concurrence de 33.600 francs pour Laurac et auprès de la banque Espitalier à concurrence de 22.400 francs.

Les choses suivaient donc leur cours, et, le 28 novembre 1925, on pouvait lire dans « L'Echo de Largentière », à la rubrique Laurac: « Vous pouvez, particuliers, commencer vos installations intérieures. Les cessions sont finies; le piquetage jusqu'à Lablachère est fini. La société Devillaine et Roger, avec ses nombreuses équipes, mène cette installation rapidement, à la satisfaction du pays ».

Et de fait, à partir de là, les travaux furent activement poursuivis et vers 1927 le « Messenger de l'Ecole Serdieu » écrivait: « Cà y est ! Laurac est inondée de lumière. Les installations particulières sont terminées, et le chef-lieu, tout au moins, jouit de ce nouveau progrès. »

Questions diverses...

Si l'eau et l'électricité furent souvent au premier plan des préoccupations du maire et de ses conseillers municipaux, de nombreuses autres questions relatives à la vie de leurs concitoyens furent abordées durant ces dix années, au cours desquelles il est intéressant de rappeler que le budget primitif de la commune se situait à peu près entre 12.000 francs en 1921 et 27.000 francs en 1929, pour donner un ordre de grandeur, (entre 56.000 et 67.000 francs d'aujourd'hui, environ).

Concernant le bureau de poste, le Conseil municipal décidait, dans sa séance du 18 mars 1920, de demander à la direction départementales des postes et télégraphes la transformation du bureau de facteur-receveur, créé en 1909, en recette de plein exercice, pour le motif essentiel que, la caisse du facteur-receveur ne pouvant dépasser 300 francs, de nombreuses personnes, et notamment celles venues de l'extérieur pendant l'été, ne pouvaient percevoir les mandats à elles envoyés. De plus, le développement de diverses activités à Laurac (entre autres, 250 élèves au pensionnat des Frères) justifiait cette demande. Le Conseil demandait également que soit maintenue la gérante du bureau, Mme Rousson, à ce poste depuis quatre ans, en raison de ses qualités professionnelles et humaines reconnues par tous.

Nonobstant cette demande, au mois de mai suivant, un nouveau facteur-receveur arrivait à Laurac, M. Chanéac, qui, désormais Lauracois à part entière, devait demeurer de très longues années à ce poste avant de prendre une retraite bien méritée dans sa maison de Rabette.

Restons dans le domaine des postes pour signaler que, le 15 janvier 1925, le Conseil municipal émettait un avis favorable à l'implantation d'une « boîte à lettres rurale » à Blajoux, avec participation de la commune aux frais pour la moitié, soit 44, 80 francs (160 francs de 1990 environ).

La sériciculture tenait alors une place de premier plan dans les activités agricoles de la commune comme de toute la région. Aussi, le 20 mars 1921, le Conseil municipal, réuni en session extraordinaire, émettait le vœu que les engagements pris par le Parlement de 1909 sur les primes séricicoles soient tenus jusqu'en 1929, comme le prévoyait la loi du 11 juin 1909 votée pour une durée de vingt ans. Toujours à propos de sériciculture, c'est le Conseil municipal qui désignait chaque année un peseur officiel de cocons et un surveillant au pesage, ces deux fonctions ayant alternativement été confiées à Auguste Balazuc et à Jean Reboul, alors secrétaire de mairie, reconduits d'année en année.

Autre problème lié à la vie quotidienne, celui des transports. Le 4 septembre 1921, le Conseil municipal émettait le vœu d'un arrêt de tramway à Prends-toi-Garde, arrêt qui se justifierait par la population du hameau (une centaine d'habitants), le nombre de ses commerçants, sa situation de carrefour et la proximité de Montréal. Néanmoins, huit ans plus tard, un arrêté préfectoral du 29 janvier 1929, portait le déclassement des lignes de tramways de l'Ardèche, et le Conseil municipal de Laurac émettait, le 17 février 1929, un avis favorable à ce déclassement au motif que ces lignes n'étaient plus d'utilité publique « vu les services créés par les autobus fonctionnant de façon parfaite ». C'est un peu plus tard que la ligne, mais non toutes les gares, fut démantelée, et certaines maisons de Laurac ont pu utiliser les rails récupérés en guise de poutres pour dalles.

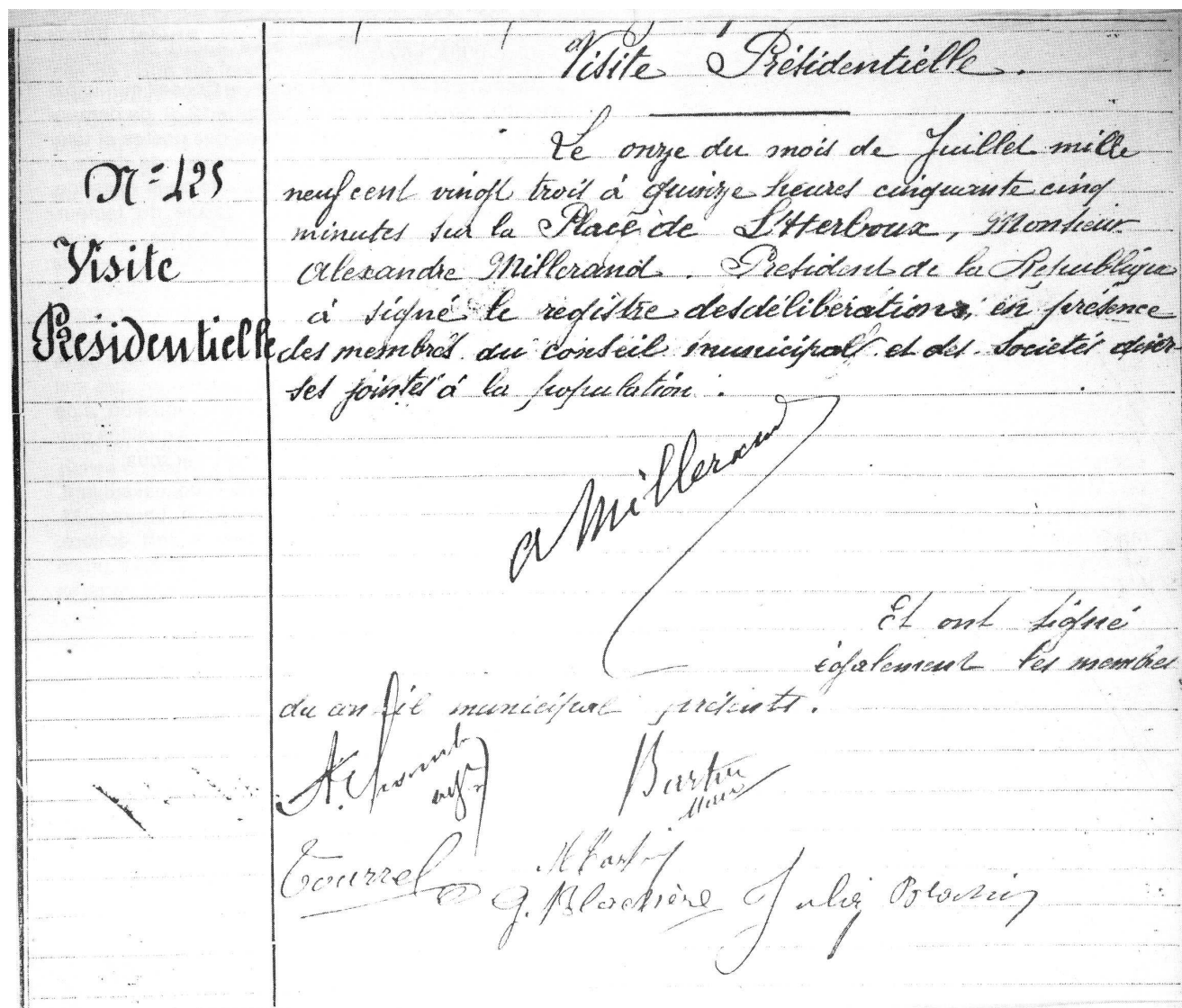
En matière d'enseignement, le Conseil municipal, faisant état du faible effectif des deux écoles publiques (13 élèves chez les garçons, 8 chez les filles) émettait, le 8 janvier 1926, le souhait que l'institutrice, devant prendre sa retraite, ne soit pas remplacée et que les deux écoles soient transformées en une école mixte. Néanmoins, le 11 janvier 1927, était installée à Laurac une nouvelle institutrice, Mlle Ruel, qui remplaçait Mme Perbost, à titre intérimaire, jusqu'au 2 avril 1927, où le poste était confié à Mme Antonie Reynouard, institutrice titulaire.

Signalons encore, parmi les délibérations du Conseil municipal, celle relative à la suppression, par décret du 6 septembre 1926, du Tribunal de Largentière et de la plupart des tribunaux d'arrondissement. Le Conseil, en sa séance du 19 septembre 1926, attirait l'attention sur les conséquences fâcheuses de cette suppression (communications difficiles et longues avec Privas, etc...), protestait énergiquement et demandait aux nouveaux élus de s'opposer à la ratification du décret.

Visite présidentielle.

Cependant, l'un des événements marquants du mandat de M. Bartus fut, fait très rare, le passage à Laurac, le 11 juillet 1923, du président de la République, M. Alexandre Millerand. Le souvenir de cette visite exceptionnelle est inscrit dans le registre des délibérations du Conseil municipal signé par le président (que nous reproduisons ici) et sur une plaque de marbre qui fut longtemps apposée sur la façade de la maison Reboul et qui est aujourd'hui soigneusement conservée aux Archives communales. « Vivre à Laurac » en a publié une photo dans son numéro 19 (1^{er} semestre 1986).

C'est à l'occasion du passage présidentiel que furent inaugurés, ce même 11 juillet 1923, les deux monuments aux morts, celui de la place de l'Herboux et celui de l'église, d'un côté une pyramide de granit surmontée de la croix de guerre et entourée d'une balustrade en fer forgé, de l'autre un autel de marbre surmonté d'une Mater dolorosa. Peu auparavant, le maire avait demandé aux conseillers, qui avaient émis un avis favorable, de bien vouloir, selon la coutume, autoriser la bénédiction du monument aux morts avant son inauguration.



Fac-similé du registre des délibérations du Conseil municipal de Laurac, signé par le président Millerand le 11 juillet 1923.

Car la guerre était encore trop proche, d'autant que M. Bartus avait eu, deux ans plus tôt, le douloureux honneur de recevoir à Laurac les restes d'Alexandre Rey, dont la famille résidait au quartier du Pont ; première des victimes de la guerre dont le corps était ramené au pays, rappelait-il lors des funérailles solennelles, le 23 décembre 1921, de ce fils unique, licencié ès sciences et ingénieur, qui vit sa carrière interrompue par la guerre. La presse souligna alors le fait, exceptionnel pour l'époque, de voir l'institutrice et l'instituteur accompagner leurs élèves dans l'église pour la cérémonie religieuse.

Rendu à ses activités privées par les élections du 5 mai 1929 qui firent revenir à la mairie M. Jules André Victor Reynouard et son équipe (Voir « Vivre à Laurac » n°28), Evariste Bartus devait mener à Laurac une vie paisible, s'occupant, entre autres, de sa terre du Pou, mais toujours au service de ses concitoyens comme membre fidèle de la société mutualiste « La Fraternelle », jusqu'à sa mort le 25 avril 1936 en son domicile du Guigon.

Sur sa tombe, M. Benjamin Tourrel; président de la Fraternelle, ancien conseiller municipal, déclarait : *« Trois choses distinguaient M. Bartus et le désignaient à l'estime publique : son dévouement absolu, sa parfaite honnêteté et sa conduite foncièrement chrétienne ... Pendant les dix ans qu'il a été maire, jamais la moindre critique touchant la gestion des finances communales n'est venue effleurer sa parfaite honorabilité. »*.